

1889

Thais Gadouwa laquelle a signé avec Vous.
Le parrain, ainsi que le père, a déclaré ne savoir
signer, lecture faite.

Me. 17
Roz Thiophile
&
Degrossilliers Mal.

Thais Gadouwa
A. Baril ^{P^{re}} Curé
Le quatorze Octobre mil huit cent quatre-
vingt-neuf, après la publication d'un ban
de mariage, faite au prône de notre messe
paroissiale, entre Thiophile Roz, peintre, do-
micilie sur cette paroisse, fils majeur de
jean Maxime Roz et de Jeanne Félicité Leport
de cette paroisse d'une part et Malouina
Degrossilliers domiciliée sur cette paroisse
fille majeure de Ambroise Degrossilliers
rentier, et de Jeanne Françoise Thau de
Mr. Philomène d'autre part, en la présence
de deux autres bans accordés par Messire
M. A. Marchal vicaire général de cet
Archidiocèse, et ne s'étant découvert aucun
empêchement, Nous, Prêtre Curé soussigné,
avons vu leur mutuel consentement
de mariage, et leur avons donné la bénédic-
tion nuptiale en présence de François Bar-
ret servant de père à l'époux, et de Thémide
Gadouwa servant de mère à l'épouse lesquels
ainsi que l'époux, ont déclaré ne savoir signer.
L'épouse a signé avec Vous, lecture faite.

Me. 18
Riendeau Ernest
&
Daignault Mal.

Malouina Degrossilliers
A. Baril ^{P^{re}} Curé
Le quatorze Octobre mil huit cent quatre-
vingt-neuf, après la publication d'un
ban de mariage, faite au prône de notre
messe paroissiale, entre Ernest Riendeau me-
nancier domicilié sur la paroisse de St. Hen-
ri de Montréal, fils majeur de Rémie
Riendeau cultivateur, et de Césarine La-
caille de cette paroisse d'une part

Trente-neuvième feuille 39
et Marie Rose Daignault domiciliée sur cette pa-
roisse fille majeure de Cyrille Daignault culti-
vateur et de Jane Bidard de cette paroisse d'autre
part, semblable publication ayant été faite sur la pa-
roisse de St. Henri de Montréal, comme il appert
par le certificat de Messire R. Décarie Curé du lieu,
et la dispense des deux autres bans de publication, ainsi
que celle du quatrième degré de consanguinité,
ayant été accordée par Sa Grandeur Monseigneur
Lol. Chs. Sabre Archevêque de Montréal, et ne s'étant
découvert aucun empêchement, Nous, Prêtre
Curé soussigné, avons vu leur mutuel consen-
tement de mariage et leur avons donné la bénédic-
tion nuptiale en présence de Simon Fondeur père de l'époux
et de Cyrille Daignault père de l'épouse lesquels ont déclaré ne savoir
signer. Les époux ont signé avec Vous, lecture faite.

B. 108
Brisson
M. Rose, Ant.

Rose Daignault
Luceat Riendeau
A. Baril ^{P^{re}} Curé
Le quatorze Octobre mil huit cent quatre-
vingt-neuf, Nous, Prêtre Curé soussigné
avons baptisé Marie Rose, Antoinette
née hier fille légitime de Jean Baptiste
Brisson épicier, et de Marie Boyer
de cette paroisse. Le parrain a été Hé-
deric Longtin et la marraine Julienne
Barbeau lesquels ont déclaré ne savoir
signer. Le père a signé avec Vous, lecture
faite.

A. 11
Bazinot
Louis

J. B. Brisson
A. Baril ^{P^{re}} Curé
Le seize Octobre mil huit cent quatre-
vingt-neuf, Nous, Prêtre Curé soussigné
avons inhumé dans le cimetière de
cette paroisse, le corps de Louis Bazinot
époux de Claire Moquin de cette paroisse.
Sont témoins Héderic Bazinot sous-